

L'association intergénérationnelle GENERATIONS COMPLICES organise à l'occasion de la Semaine Bleue de l'année 2017 une exposition de photographies avec la participation de ses adhérents et des populations de Wasquehal et communes environnantes. L'exposition a pour titre :

## **PHOTOS COMPLICES**

### **Règlement de l'exposition**

#### **Article 1 : Objet de l'exposition.**

L'exposition consiste à présenter au public lors d'expositions successives une série de photographies réalisées par des photographes amateurs de tous âges, résidant sur la commune de WASQUEHAL et des communes environnantes : MARCQ-EN-BAROEUL, MONS-EN-BAROEUL, CROIX, VILLENEUVE D'ASCQ, MOUVAUX, ainsi que WATTRELOS, LOMME et LYS LEZ LANNOY.

Ces photographies auront pour objet d'illustrer la complicité intergénérationnelle, de susciter l'intérêt et l'émotion du public.

Pour le présent document l'association Générations Complices est l'organisateur. Les photographes ainsi que les personnes figurant sur les photographies sont appelés : participants.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Les participants constituent de fait une « équipe ». Celle-ci est formée du photographe et des personnes qui figureront sur la ou les photographies.

Obligations légales s'agissant d'une présentation publique : « l'équipe participante » s'inscrira à l'opération PHOTOS COMPLICES ; l'inscription est gratuite et ses membres devront remplir et signer le document « bulletin d'inscription, de participation et de droit à l'image ». Ce document est téléchargeable sur le site de l'association.

Il sera aussi disponible au siège de l'association ainsi que dans divers lieux chez les partenaires habituels de l'association (accueil Maison des Associations, Collège Calmette, Centre sociaux Orée du Golf et Maison Nouvelle, CLAVE, MJC, CCAS...)

#### **Article 3 : Caractéristiques des photographies**

##### **• Sujet**

Les personnes figurant sur les photographies devront présenter un écart d'âges très différent. (ex : enfants et grands-parents, sans que les liens familiaux soient obligatoires.) Les photographies devront révéler une connivence intergénérationnelle, provoquer l'intérêt ou l'émotion du spectateur.

##### **• Interdictions**

Les photographies portant atteinte aux bonnes mœurs, présentant un caractère politique ou faisant appel à un quelconque prosélytisme seront refusées. Il en est de même des photographies sans rapport avec l'objet de l'exposition projetée.

#### **Article 4 : Droit à l'image**

Chaque équipe déclare être l'auteur de la production photographique.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant à l'exposition autorise l'association Générations Complices à utiliser gratuitement ces photographies sur tout support de communication (site web, dépliant...). Pour toute autre utilisation, l'association devra demander l'accord préalable des co-auteurs de la photographie.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement sa photographie, et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la photo en le demandant à l'association.

De ce fait, le bulletin de participation adressé aux personnes majeures ou mineurs sera disponible et devra obligatoirement être rempli pour présenter des photographies.

#### **Article 5 : Loi informatique et liberté**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente exposition sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations peut faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations indispensables communiquées par les participants (site internet ou par e-mail) dans le cadre de l'exposition permettent à l'association Générations Complices de traiter leur participation (envoi à votre adresse électronique ou postale de toutes informations...).

Tous les participants à l'exposition disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande relatives à ces droits doit être adressée à l'association.